

MESR / MEN

**Dossier d'accréditation de l'école
supérieure du professorat et de l'éducation
(ESPE)**

Académie de Nantes

Version du 13 juin 2013

DOSSIER PRÉSENTÉ AU
COMITÉ DE PILOTAGE DU
17 JUIN 2013

1	Renseignements administratifs	2
1.1	Chef de projet	2
1.2	Groupe de pilotage académique	2
2	La structure de l'ESPE et sa gouvernance	3
2.1	Le statut retenu dans le cadre de l'alternative offerte entre composante d'un EPCSCP et EPCS 3	
2.2	L'organisation générale de l'ESPE (organisation interne et partenariale)	3
2.3	La description des différents conseils (ceux prévus par le cadre national et ceux proposés par le projet porté par les établissements) et de leur mission	4
3	Le projet de l'ESPE	7
3.1	Offre de formation (description des différents cursus au niveau master et notamment en précisant les objectifs en termes de débouchés, de flux, les différentes modalités de mise en œuvre et notamment la formation à distance et la VAE)	7
3.1.3	La maquette générique commune à tous les masters MEEF	8
3.2	Offre de formation, de sensibilisation et d'information au sein du cycle licence	11
3.3	Accompagnement du dispositif EAP (Emploi d'Avenir Professeur) : information, sensibilisation, constitution du vivier, aide au recrutement, accompagnement pédagogique au sein du cycle L, suivi de l'activité au sein des EPLE, suivi du dispositif	11
3.4	Participation aux actions de formation continue des enseignants des premier et second degrés ainsi que des enseignants et enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur (DU, formation continue certifiante dans et hors LMD)	12
3.5	L'organisation territoriale de l'offre de formation et sa cohérence avec la politique nationale de formation dans les domaines MEEF	14
3.6	Les dispositifs permettant l'acquisition de compétences en langues	16
3.7	Les dispositifs permettant l'acquisition de compétences dans l'usage des outils numériques en activité d'enseignement	16
3.8	Les dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur contribution à l'évolution des dispositifs pédagogiques	19
3.9	Les modalités d'évaluation des étudiants	19
3.10	Les dispositifs permettant l'accueil des publics spécifiques	19
4	Organisation de la mission de coordination	21
4.1	Description de l'ensemble des équipes pédagogiques et de formation impliquées dans le projet (incluant les formateurs associés). Cette description devra notamment permettre d'apprécier l'apport de chaque entité à la mise en œuvre de l'offre de formation. L'organisation de la relation avec l'ensemble de ces équipes devra également être précisée.	21
4.2	Description de l'interaction avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires, le rectorat et les services académiques, les EPLE	22
4.3	Outils de la coordination (incluant le processus de pilotage et de supervision, les procédures qualité et d'auto-évaluation)	23
4.4	Lien avec la recherche (en quoi l'ESPE est un prescripteur de la recherche et/ou un acteur de la production des connaissances, comment l'ESPE permet-elle à la recherche d'irriguer la réflexion sur la formation aux métiers de l'enseignement, de la formation et de l'éducation)	23
5	Modèle économique	25
5.1	Principes retenus pour la construction du modèle économique du projet	25

1 Renseignements administratifs

1.1 Chef de projet

Nom des chefs du projet

Michel Heichette - Directeur de l'IUFM

Christophe Réhel - Doyen des IA-IPR

Coordonnées téléphoniques

Michel Heichette : 0251863890 0684452683

Christophe Réhel : 0272566503 0618101468

Courriels

Michel Heichette : michel.heichette@univ-nantes.fr

Christophe Réhel : christophe.rehel@ac-nantes.fr

Etablissements de rattachement

Michel Heichette : Université de Nantes

Christophe Réhel : Rectorat de Nantes

1.2 Groupe de pilotage académique

Composition

M. William MAROIS - Recteur de l'Académie de Nantes

M. Olivier LABOUX - Président de l'Université de Nantes

M. Jean-Paul SAINT-ANDRE - Président de l'Université d'Angers

M. Rachid El GUERJOUMA - Président de l'Université Le Mans

M. Mohamed BERNOUSSI, VP CEVU Nantes

M. Didier PELTIER, VP CEVU Angers

Mme Anne DESERT, VP CEVU Le Mans

M. Michel HEICHETTE, Directeur IUFM Pays de la Loire - chef de projet

M. Benoît DECHAMBRE, DASEN 85

M. Christophe REHEL, Doyen IA-IPR - chef de projet

M. Claude BRUNEL, Doyen IEN ET EG IO

M. Dominique TERRIEN, Doyen IEN premier degré

Mme Dominique COSTER, SGA - DRH

M. Michel HARMAND, DAFPEN

M. Bernard LEROUX, Délégué Académique à l'Action Educative et Pédagogique

Mme Nicole GUEHO, Division de l'Enseignement Supérieur - Rectorat.

Commentaire

Il a été acté au niveau que le pilotage de ce dossier serait mené conjointement par un représentant de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (Michel Heichette - Directeur de l'IUFM) et un représentant de l'Education Nationale (Christophe Réhel - Doyen des IA-IPR).

2 La structure de l'ESPE et sa gouvernance

2.1 Le statut retenu dans le cadre de l'alternative offerte entre composante d'un EPCSCP¹ et EPCS²

Composante de l'EPCSCP Université de Nantes

Universités partenaires : Université d'Angers, Université du Maine au Mans

2.2 L'organisation générale de l'ESPE (organisation interne et partenariale)

L'ESPE, compte tenu des missions qui lui sont conférées est organisée de manière à établir une cohérence entre les différents partenaires (interface entre les différents acteurs : composantes universitaires concernées dont l'ESPE, Education Nationale), et à assurer des actions de formation (acteur de la formation).

L'organisation générale de l'ESPE renvoie ainsi à une logique d'ouverture et de partenariat s'exprimant à différents niveaux :

Le comité stratégique de la formation

Pour jouer son rôle d'interface et en particulier son rôle de pilote dans le cadre de la formation initiale des enseignants, l'ESPE doit fédérer différents acteurs : universités, ESPE acteur de la formation et l'éducation nationale qui est aussi l'employeur des futurs enseignants. Elle se dote d'un **comité stratégique** qui propose et accompagne l'organisation partenariale. Le recteur, les présidents des trois universités, le directeur de l'ESPE et le président du CE de l'ESPE sont membres de cette instance.

Commentaire [ChR1]: Proposition de Michel Heichette de placer ce paragraphe à la fin après les instances opérationnelles et de suivi

Les instances statutaires : conseil d'école et conseil d'orientation scientifique et pédagogique

L'ESPE est administrée par un conseil d'école dont les missions et la composition sont indiquées par la loi et seront précisées par décret. Comme pour toutes les instances de l'ESPE, tous les partenaires seront représentés (ESPE, les trois universités, le rectorat).

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'école. Tous les partenaires sont représentés dans ce conseil qui peut proposer la mise en place de groupes de travail sur des thématiques spécifiques.

La direction

L'Ecole est dirigée par un directeur selon les principes prévus par la loi. Pour mettre en œuvre le projet de l'ESPE, il s'appuie sur des sous-directions dont les fonctions renvoient aux missions majeures de formation initiale, formation continue, recherche et développement de l'innovation. Ces missions sont le support des politiques d'accompagnement nécessaires aux ambitions du projet académique.

Sous sa responsabilité, les responsables des sites de formation départementaux assurent au niveau local la mise en œuvre de la politique de l'Ecole ainsi que les relations de proximité (universitaires, académiques...) relatives à l'opérationnalisation des différentes actions.

L'ensemble de ces personnes constitue un pôle de direction qui assure l'exécutif au regard de toutes les questions relatives à l'organisation et à la gestion pédagogique, administrative et financière de l'école dans le cadre des orientations définies par les instances et en lien étroit avec l'ensemble des partenaires du projet. La structuration précise de la direction de l'ESPE sera précisée dans les statuts de l'Ecole.

Les instances opérationnelles et de suivi:

Pour l'opérationnalisation de ses missions, l'ESPE pourra mettre en place des instances qui permettent un travail de coordination, que ce soit au niveau de chaque master, ou parcours de master ou au niveau local des sites. La composition et les missions précises de ces instances seront précisées dans les statuts de l'ESPE. Les travaux de ces instances alimenteront la réflexion du conseil d'orientation scientifique et pédagogique et du conseil d'Ecole.

¹ Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

² Etablissement public de coopération scientifique

2.3 La description des différents conseils (ceux prévus par le cadre national et ceux proposés par le projet porté par les établissements) et de leur mission

2.3.1 Les conseils prévus par le cadre national :

Le Conseil d'école

Organisation

Le Conseil d'école est présidé par un président élu par les membres du conseil parmi les personnalités extérieures désignées par le recteur. Pour assurer le bon fonctionnement de l'ESPE, ce conseil comprend des représentants des acteurs de la formation, l'employeur, les usagers et des personnalités extérieures.

Le texte de loi indique :

- *Les membres du conseil de l'école et du conseil d'orientation scientifique et pédagogique sont désignés pour la durée de l'accréditation, à l'exception des représentants des usagers qui sont désignés pour une durée moindre fixée par décret. Ce décret fixe les règles relatives à la composition et au fonctionnement de ces conseils, dont les modalités de représentation des personnels, des personnes participant à des actions de formation organisées par l'école ainsi que de celles qui en bénéficient.*
- *Le conseil de l'école, dont l'effectif ne peut dépasser trente membres, comprend des représentants des enseignants, qui sont en nombre au moins égal à celui des représentants des autres personnels et des usagers, et 30 % à 50 % de personnalités extérieures. Au moins la moitié des représentants des enseignants sont des représentants des enseignants-chercheurs ; le recteur de l'académie désigne une partie des personnalités extérieures. Le président du conseil est élu parmi les personnalités extérieures désignées par le recteur.*

La composition du conseil d'école sera arrêtée lorsque les textes seront publiés.

Missions

Le conseil de l'école :

- définit les orientations pédagogiques et de recherche au sein de l'ESPE ;
- adopte le règlement intérieur ;
- adopte les règles relatives aux examens et les modalités de contrôle des connaissances ;
- adopte le budget de l'école et approuve les contrats pour les affaires intéressant l'école ;
- soumet au conseil d'administration de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel la répartition des emplois ;
- est consulté sur les recrutements de l'école.

Le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique

Organisation

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'école. Tous les partenaires sont représentés dans ce conseil qui peut proposer la mise en place de groupes de travail sur des problématiques identifiées par le conseil d'école ou par le conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

Sous réserve de conformité avec le décret, on peut proposer une composition du type :

- représentants des enseignants et enseignants chercheurs de l'ESPE ;
- représentants des enseignants et enseignants chercheurs des autres composantes universitaires concernées ;
- représentants de l'employeur : inspecteurs, chefs d'établissement, services de la formation continue, Cardie, CTICE...
- **représentants des usagers**

Le COSP peut solliciter des experts extérieurs si nécessaire.

Missions

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique :

- propose des évolutions du dispositif de formation initiale et continue en prenant appui sur une évaluation interne du dispositif de formation ;
- propose des thématiques de recherche à l'ESPE en assurant une cohérence et un interfaçage entre les travaux de recherche sur les domaines de l'éducation (didactique, pédagogie, épistémologie, savoirs disciplinaires, sciences de l'éducation, sociologie de l'éducation...) ;
- assure la diffusion efficace des appels d'offre de formation continue des enseignants de l'éducation nationale au sein de l'ESPE et des autres composantes universitaires concernées.
- propose des éléments de la formation continue des enseignants de l'enseignement supérieur en lien avec les structures existantes au sein des établissements.

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique peut mettre en place des groupes de travail qui ont vocation à faire des propositions opérationnelles dans le cadre de la politique définie :

- Formation initiale : le groupe de travail rassemble les acteurs de la formation : composantes universitaires, ESPE et Education Nationale, il veille à la bonne coordination de la formation. Il régule en proposant des adaptations pour un meilleur fonctionnement.
- Formation continue : les acteurs sont l'ESPE, les composantes universitaires concernées. L'ESPE joue le rôle d'interface entre les acteurs et l'éducation nationale. Elle mobilise le potentiel universitaire pour répondre à des éléments du plan de formation des personnels de l'éducation nationale établi par le Recteur. Elle a aussi capacité à conduire des actions de formation dans les autres métiers de l'éducation comme les autres composantes.
- Recherche et innovation pédagogique : la présence de l'éducation nationale, des laboratoires de recherche et de l'ESPE acteur de la recherche permet de construire une interface entre la recherche et le terrain pédagogique : transferts des résultats de la recherche vers le terrain et identification de thèmes de recherche correspondant aux besoins du système éducatif.

L'ensemble des travaux du COSP sont transmis au conseil d'école et au comité stratégique de la formation.

2.3.2 Les autres conseils proposés par le projet

Le comité stratégique de la formation

Organisation

Le comité stratégique de la formation doit permettre d'avoir un niveau de concertation et d'harmonisation entre les différents partenaires académiques pour construire une politique commune et cohérente de la formation des enseignants. Il est destinataire des travaux du conseil d'école et du conseil scientifique et pédagogique de l'ESPE.

Composition

Ce comité stratégique de la formation est composé du Recteur, des trois Présidents d'université, du Directeur de l'ESPE et du Président du Conseil d'Ecole de l'ESPE ou de leurs représentants respectifs.

Missions

Le comité stratégique de la formation :

- assure la cohérence du « projet ESPE » ;
- propose la carte des formations MEEF sur les différents sites universitaires ;
- identifie la répartition des charges d'enseignement entre les différents partenaires ;
- détermine et assure le suivi du budget « projet ESPE ».

2.3.3 Autres conseils :

Les instances opérationnelles et de suivi seront précisées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ESPE

3 Le projet de l'ESPE

3.1 Offre de formation (description des différents cursus au niveau master et notamment en précisant les objectifs en termes de débouchés, de flux, les différentes modalités de mise en œuvre et notamment la formation à distance et la VAE)

Cette formation est organisée de façon cohérente sur les trois universités. L'objectif est d'avoir un seul diplôme par master commun aux trois universités signé par les trois Présidents d'université. De façon à assurer une formation qui permet non seulement l'acquisition de bases scientifiques spécifiques solides mais aussi l'acquisition d'une culture professionnelle partagée, une seule maquette générique sert de support à la construction des parcours au sein des mentions de master. Elle a été construite en prenant appui sur les travaux du « Conseil de suivi master ». Les modalités d'évaluation à l'intérieur des parcours sur les différents sites sont homogènes et cohérentes, le diplôme de master est délivré par un jury interuniversitaire. L'objectif de l'ESPE est de poursuivre cette démarche de cohérence interuniversitaire sur chacune des mentions de master. Concernant les modalités de formation, l'objectif est de donner une place plus importante au numérique : la formation au numérique passe par la formation avec le numérique. Les formations proposées dans l'ESPE devront progressivement diversifier les modalités d'enseignement en articulant présence et distance, travail en réseau, productions collaboratives...

A la rentrée 2013, trois mentions seront mises en œuvre dans l'ESPE :

- Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, 1^{er} degré ;
- Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, second degré ;
- Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, Encadrement éducatif.

Pour diversifier les débouchés de la formation au-delà de l'éducation nationale, l'ouverture de la quatrième mention (MEEF Pratique et ingénierie de la formation) sera étudiée au sein de l'ESPE. L'ouverture de cette quatrième mention se fera en veillant à la cohérence et à la coordination avec les offres existant au niveau académique.

3.1.1 MEEF - M1

De façon à favoriser la poursuite d'étude vers les métiers de l'enseignement, en particulier pour les étudiants issus des milieux les plus modestes, l'objectif est de conserver au mieux dans chaque université la continuité L3-M1.

Les stages en établissements ou écoles sont organisés en trois périodes : 1 semaine (environnement professionnel) – 2 semaines (observation et pratique accompagnée) – 2 semaines (pratique accompagnée). Les périodes, fixées au niveau académique, sont les mêmes pour toutes les mentions de master de manière à assurer une formation transversale au sein de l'EPL ou de l'école. Elles sont positionnées de façon à permettre l'exploitation de ces stages dans le cadre de la formation. Un cahier des charges du stage est rédigé, il définit les attendus du stage (pour le stagiaire, l'établissement et l'ESPE) et précise l'exploitation qui en sera faite dans le cadre de la formation.

3.1.2 MEEF - M2

Remarque : il n'est pas prévu d'intégrer les M2 2013-14 dans le projet de l'ESPE. Cette année de transition sera conduite en adaptant l'existant pour permettre aux admissibles de suivre leur stage tout en poursuivant leur formation et préparant les épreuves d'admission. Pour le second degré, les étudiants seront en stage sur deux journées bien identifiées par semaine. Pour le premier degré, le stage sera organisé sous forme filée à raison d'une journée par semaine, le complément étant effectué sous forme massée. Pour cette année 2013-14, le maintien des DU existant dans les universités permettra aux étudiants ayant validé leur M1 de repréparer le concours.

A partir de la rentrée 2014, l'organisation des masters 2 doit permettre aux lauréats du concours comme à ceux qui ont échoué de poursuivre leur master. Cela implique une organisation géographique de la formation prenant appui sur l'ensemble des sites universitaires.

- Les lauréats du concours seront fonctionnaires stagiaires avec une charge de travail équivalent à un mi-temps de professeur titulaire (9h dans le second degré, 12h dans le premier degré et 17,5 h pour les CPE). L'organisation hebdomadaire de la formation est la suivante : 3 journées sont prévues dans l'établissement ou l'école d'affectation, 2 journées sont réservées pour la formation universitaire. Il est donc nécessaire de chercher à réduire les temps de transport pour ces stagiaires. La place du numérique doit être renforcée pour développer les formations à distance, le travail en réseau et les productions collaboratives. Concernant la partie présentielle de la formation, elle s'organisera sur le site le plus proche du lieu d'affectation pour les formations transversales. Les étudiants pourront être regroupés en fonction des effectifs sur un seul ou plusieurs sites universitaires pour les formations disciplinaires. Sur la dernière partie de l'année scolaire, une thématique adaptée à l'établissement d'affectation sera proposée en particulier pour les jeunes enseignants nommés en zone d'éducation prioritaire.
- Les étudiants, non lauréats du concours, bénéficieront d'un entretien organisé au sein de l'ESPE permettant de faire un bilan professionnel. L'étudiant pourra alors choisir :
 - de poursuivre dans la mention de master qui proposera :
 - des enseignements adaptés au diagnostic des besoins de l'étudiant pour préparer le concours,
 - des modules communs avec les lauréats de concours dans le cadre de la poursuite de la formation,
 - un parcours d'ouverture qui prendra en particulier appui sur le stage, la recherche et le mémoire. Ce parcours d'ouverture qui ne s'appuiera pas nécessairement sur des stages au sein de l'éducation nationale pourra se décliner suivant des thématiques variées : métiers de l'ingénierie numérique de la formation, métiers de la médiation scientifique et culturelle, métiers de la formation des adultes, formation tout au long de la vie, etc...
 - Une sensibilisation aux possibilités des débouchés à l'international sera proposée afin d'augmenter les perspectives des diplômés.
 - de s'orienter vers un métier autre que professeur en intégrant d'autres masters de l'université ou la mention MEEF Pratique et ingénierie de la formation si cette mention est ouverte

Commentaire [ChR2]: Modification de la présentation

3.1.3 La maquette générique commune à tous les masters MEEF.

La formation en Master s'articule autour des trois premières mentions du master MEEF. Elle s'organise autour de cinq blocs construits à partir de la maquette proposée par le « Comité de suivi master ». Ces domaines ne sont pas indépendants les uns des autres et les liens devront être construits au sein des enseignements. La formation par (usage) et au (outils) numérique est présente dans chacun des blocs même si les crédits ECTS attribués ne sont identifiés que dans le bloc « Didactique ».

Domaine « Disciplinaire ».

La répartition des enseignements de ce domaine, du S1 au S4, poursuit plusieurs objectifs.

- maîtrise d'un corpus de savoirs adaptés à l'exercice professionnel futur en lien avec les programmes scolaires et donnant les bases pour permettre la poursuite de la formation une fois entré dans le métier ;
- maîtrise de la transformation d'un savoir scientifique en un savoir scolaire. Le travail réalisé en épistémologie est le point de départ de cette démarche ;
- maîtrise d'une langue vivante étrangère.

Domaine « Didactique ».

La didactique est à l'interface de l'ensemble des domaines qui organisent cette maquette. Elle est bien entendu étroitement liée à la discipline enseignée mais ne peut se concevoir sans une compréhension de processus d'apprentissage. L'approche par compétences, telle qu'elle est définie par le socle commun, montre aussi que cette formation implique de s'ouvrir vers d'autres champs disciplinaires de façon à donner une formation cohérente aux élèves. Cette formation didactique se construit donc en liaison avec les autres domaines de la formation.

Les compétences numériques en lien avec le C2i2e et la place du numérique dans l'enseignement apparaissent explicitement dans ce domaine mais elles sont construites dans tous les domaines de la formation en tenant compte d'une double dimension :

- comme une UE spécifique pour les compétences numériques transversales (culture numérique, aspects législatifs, scénarisation, esprit critique ...) ;
- en tant que compétences spécifiques à intégrer dans les enseignements et la culture de chaque discipline.

Domaine « Contexte d'exercice du métier »

Ce domaine sera organisé selon deux grands axes :

- La connaissance du système éducatif français et des systèmes éducatifs internationaux. Ce domaine est centré sur les enjeux du système éducatif, l'enseignant, l'école et la société. Des stages de mobilité internationale pourront être proposés pour découvrir d'autres organisations et pratiques.
- La connaissance des élèves et de leur diversité, des mécanismes d'apprentissage, des méthodes de différenciation pédagogique et de soutien aux élèves en difficulté, des processus d'orientation des élèves, des méthodes d'évaluation, de la conduite de classe et de la prévention des conduites à risques, des méthodes pédagogiques innovantes. Les étudiants seront systématiquement sensibilisés aux spécificités liées aux situations de handicap.

Domaine « Recherche »

La formation favorise une posture de chercheur en vue de la professionnalisation tout au long de la vie, en intégrant et en articulant des logiques d'initiation à la recherche dans ses trois dimensions complémentaires : fondamentale (notamment disciplinaire), didactique et réflexive.

Dans cette optique, le travail demandé donnera lieu à un mémoire de recherche centré sur un objet d'étude assurant l'articulation entre ces trois dimensions. Ce mémoire, dirigé par un ou plusieurs enseignants, dont au moins un enseignant-chercheur membre d'un laboratoire, s'inscrira dans une logique de recherche collaborative, qui regroupera les différents acteurs de la formation : enseignants-chercheurs, formateurs de l'ESPE et professionnels de terrain.

Domaine « Mise en situation professionnelle »

Les stages seront l'objet d'un encadrement spécifique qui se renforcera en M2 par un double tutorat. Une unité d'enseignement sera consacrée à l'analyse des pratiques professionnelles. Elle offrira une nouvelle occasion de collaboration entre enseignants de l'ESPE, enseignants des composantes et professionnels de l'Education Nationale. A cette occasion, les apports disciplinaires, didactiques et transversaux, confrontés à la pratique permettront aux étudiants de prendre la distance nécessaire par rapport à l'activité d'enseignement, grâce à une réflexion stimulée par la variété des intervenants.

Blocs	Descriptif	M1	M2
		ECTS	ECTS
Bloc Disciplinaire	UE disciplinaires (en lien avec les programmes scolaires) UE Langue vivante	30	8
Bloc Didactique	UE Didactiques de la discipline (intégrant la conception de séquences pédagogiques et le concept d'enseignement par compétences) UE épistémologie et histoire de la discipline UE Compétences numériques en référence au C2i2e	15	16
Bloc Contexte d'exercice	Connaissance du système éducatif, de ses acteurs, du socle commun Politique éducative : débats et questions Processus d'apprentissage des élèves Diversité des publics, et en particulier des situations de handicap Processus d'orientation et d'évaluation des élèves Prévention des violences scolaires Laïcité Lutte contre les discriminations et culture de l'égalité homme-femme	6	6

Bloc Recherche	Méthodologie de la recherche universitaire (intégrant un stage en laboratoire pour les disciplines expérimentales) Maîtrise des compétences méthodologiques nécessaires à l'évolution et à l'approfondissement des compétences enseignantes	6	Regroupement des 2 blocs pour 9 ECTS	(10) En lien avec le bloc Mise en situation professionnelle
Bloc Mise en situation professionnelle	Stages Analyse de sa pratique professionnelle Mémoire Soutenance	3		30

3.1.4 Les volumes horaires (H/E) proposés

Master 1 : 500 heures.

- 250 heures pour le module disciplinaire dont une langue vivante ;
- 125 heures pour le module didactique, réparties entre 75 heures de didactique disciplinaire, 40 heures de didactique générale et 10 heures C2i2e ;
- 50 heures pour le module contexte d'exercice du métier ;
- 50 heures le module recherche telle que définie dans le cadre de la formation ;
- 25 heures pour la mise en situation professionnelle.

Pour cette année de master 1, certaines maquettes ont un volume horaire plus important car elles font appel à deux disciplines universitaires, c'est le cas par exemple des formations des PLP en enseignement général et professionnel, de la physique chimie, de l'histoire géographie, des sciences de la vie et de la Terre... Dans ce cas, un volume horaire complémentaire est attribué aux blocs disciplinaire et didactique.

Master 2 : 350 heures

- 90 heures pour le module disciplinaire dont une langue vivante (72 heures pour la discipline et 18 pour les langues vivantes) ;
- 125 heures pour le module didactique réparties entre 75 heures didactique de la discipline, 40 heures socle commun et approche par compétence et 10 heures Ci2e ;
- 60 heures pour le module contexte d'exercice du métier ;
- 75 heures pour l'analyse de la pratique professionnelle, le mémoire et le travail de recherche.

3.1.5 La formation à distance :

L'ESPE est en mesure de développer différents types de formations à distance en prenant appui sur l'expérience des personnels et les dispositifs existants.

FOAD

Dans le cadre de l'Université virtuelle des pays de la Loire, plusieurs formations ouvertes et à distance (FOAD) ont été mises en œuvre. Les établissements universitaires disposent de plateformes « Moodle » qui permettent de produire des cours, de mettre en ligne des ressources et d'articuler des cours à distances et des cours en présentiel. De nombreux enseignants des universités et de l'IUFM sont rompus aux techniques de la FOAD. Certains enseignants chercheurs ont d'ailleurs fait des communications à ce propos. L'ESPE bénéficiera donc de ces compétences.

Classe virtuelle

Les classes virtuelles ont été développées à l'IUFM dans le cadre de l'apprentissage des langues. Il s'agit du produit « Centra » mis en œuvre par le ministère de l'Education Nationale. Ce savoir-faire a été réinvesti au sein de formations sur le site de Nantes en collaboration avec la DSI de l'Université de Nantes. Un tel dispositif permet, au-delà de la visioconférence, de mettre en place de véritables séances d'apprentissages. Ces outils permettent actuellement à certains étudiants de suivre le master MEEF.

Formation au C2i2e

Les formateurs spécialisés TICE assurent la formation et la certification d'étudiants distants au C2i2e. La plateforme « Moodle » est largement utilisée.

Ces ressources seront utilisées en particulier en M2 pour que les étudiants aient une expérience de formation à distance en tant qu'utilisateur avant de passer à une expérience en tant que formateur.

3.2 Offre de formation, de sensibilisation et d'information au sein du cycle licence

La sensibilisation et l'information seront réalisées en partenariat avec les SUIO de l'académie ; les portails internet de chaque université offriront également les informations nécessaires aux étudiants.

Des unités d'enseignement de découverte ou des unités d'enseignement libres permettent de sensibiliser les étudiants aux métiers de l'enseignement. Pour ceux qui ont arrêté leur choix, des parcours de préprofessionnalisation sont proposés dans certaines mentions de licence en L2 et L3. L'ESPE est en charge de la mise en œuvre de ces enseignements. Comme pour les emplois d'avenir professeurs mais sur un temps plus court, l'objectif est d'appréhender progressivement les métiers liés à l'éducation et l'enseignement. Les apports sont graduels avec une entrée par le domaine éducatif pour aller vers le didactique et le pédagogique.

3.3 Accompagnement du dispositif EAP (Emploi d'Avenir Professeur) : information, sensibilisation, constitution du vivier, aide au recrutement, accompagnement pédagogique au sein du cycle L, suivi de l'activité au sein des EPLE³, suivi du dispositif...

Les formations spécifiques des Emplois d'Avenir Professeur, pour lesquels un cahier des charges d'accompagnement de l'EAP existe, seront prises en charge dès la rentrée 2013 par les ESPE.

Accompagnement des EAP

Un cahier des charges de l'accompagnement des étudiants bénéficiant d'un emploi d'avenir professeur a été rédigé.

Dans l'établissement, les emplois d'avenir professeur bénéficient d'un tuteur. Cet enseignant, conseiller pédagogique ou conseiller principal d'éducation volontaire, est proposé par le DASEN ou par le chef d'établissement après avis des corps d'inspection. Le tuteur suit et accompagne l'étudiant dans sa formation progressive au métier, notamment en l'associant à la préparation et à la conduite de séquences, à la gestion de groupes et au suivi des élèves.

A l'université, dans le cadre de l'ESPE, un tuteur est en charge des étudiants bénéficiaires d'un emploi d'avenir. Le tutorat est collectif : les étudiants de L2, L3 et M1 sont réunis en un seul groupe suivi par le tuteur universitaire. L'objectif est de recourir non seulement aux échanges de pratiques mais aussi à une forme de tutorat interne : les M1 pouvant être personnes ressources pour les L2 et les L3.

Le programme d'accompagnement est organisé de manière progressive en relation avec le niveau d'étude de l'étudiant, de manière à lui permettre d'appréhender peu à peu les métiers liés à l'éducation et l'enseignement. Les apports sont aussi progressifs en passant, pour les étudiants de L2, d'apports dans le domaine éducatif à des apports plus didactiques et disciplinaires pour les étudiants de M1 qui préparent le concours.

Suivi de l'activité au sein des EPLE.

Le suivi et l'évaluation sont assurés conjointement par le tuteur en établissement et le tuteur universitaire en liaison avec le chef d'établissement ou l'IEN. En fin de chaque année, deux mois avant l'échéance du contrat, un bilan relatif au projet professionnel de l'étudiant employé et des compétences acquises sera réalisé. Pour assurer la cohérence de ce suivi et de l'évaluation, l'étudiant pourra compléter un portfolio de compétences qui a pour objectif de mettre en relation les compétences professionnelles visées avec les tâches réalisées dans le cadre scolaire et les apports théoriques dispensés à l'université.

La formation professionnelle acquise par les étudiants bénéficiant d'un emploi d'avenir professeur pourra être prise en compte dans le cursus universitaire de licence de ces étudiants. Les universités pourront inscrire les étudiants bénéficiaires d'un emploi d'avenir dans une unité

³ Etablissement public local d'enseignement

d'enseignement (UE) spécifique. Dans ce cadre, il sera attribué des crédits ECTS aux étudiants. Une convention passée par l'académie et les établissements d'enseignement supérieur précise l'organisation et le mode d'évaluation de cette UE.

Suivi du dispositif

Une commission EAP en charge du recrutement et du suivi du dispositif est pilotée par la Directrice des ressources humaines de l'académie. Dans cette commission sont représentés les universités, l'ESPE (IUFM pour l'instant), le CROUS, les ressources humaines du rectorat, les chefs d'établissement et les corps d'inspection.

3.4 Participation aux actions de formation continue des enseignants des premier et second degrés ainsi que des enseignants et enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur (DU, formation continue certifiante dans et hors LMD)

3.4.1 Opérateur de formation continue des enseignants de l'Education Nationale

Les évolutions du système éducatif sont profondes et constantes. Elles imposent à l'employeur de concevoir, construire et proposer une formation professionnelle continue capable de soutenir les acteurs dans les transformations rendues nécessaires.

Aider à entrer dans le métier, poursuivre la construction des compétences professionnelles, favoriser les mobilités dans le déroulement de la carrière constituent des visées pour les dispositifs de formation continue destinés aux acteurs.

Dans cet environnement complexe où des questions cruciales se posent (validation par tous les élèves d'un socle commun de compétences, connaissances et de culture, meilleure articulation des différents niveaux d'enseignement, enjeu de l'apprentissage des langues vivantes étrangères, développement des usages du numérique, accueil des élèves à besoins particuliers, etc.), les actions de formation continue des enseignants constituent un levier incontournable pour favoriser l'engagement des professionnels de l'éducation.

Dans le cadre de la formation continue des enseignants des premier et second degrés, 2 dimensions sont à préciser :

- La formation continue en lien avec la formation initiale ;
- L'ESPE opérateur de la formation continue des enseignants dans le cadre du plan académique de formation.

La formation continue en lien avec la formation initiale

La réforme de la formation initiale se caractérise par une entrée progressive dans le métier et une formation professionnelle qui donne une place importante à l'alternance.

De façon à assurer une cohérence du dispositif d'alternance de la formation initiale, le plan de formation des professeurs tuteurs doit être construit en associant étroitement l'ESPE les corps d'inspection et les chefs d'établissement. L'ESPE a vocation à opérationnaliser cette formation. A cette fin, des rencontres entre les formateurs de l'ESPE et les tuteurs sont à prévoir dans l'offre de formation que l'école remet à l'employeur au moment de l'élaboration du Plan Académique de Formation.

L'entrée progressive dans le métier impose de porter une attention toute particulière à l'articulation entre la formation initiale et les premières actions de formation continue proposées aux néo-titulaires. La construction de cette formation continue des premières années d'enseignement est construite en associant inspecteurs, chefs d'établissement et ESPE. Elle doit au maximum permettre une individualisation des parcours des jeunes enseignants.

Dans le premier degré, ce suivi de professionnalisation peut s'effectuer dans la continuité du parcours en formation initiale. Pour le second degré, la grande mobilité inter académique observée après la titularisation nécessite de mettre en place une phase de diagnostic et d'accompagnement initial pour aider les jeunes enseignants à construire leur parcours de formation continue. Ce travail pourra être conduit en liaison avec les corps d'inspection, par les conseillers pédagogiques du premier degré et second degré (postes prévus dans la programmation des moyens sur la législation).

Réponse au cahier des charges de la formation continue des enseignants

L'ESPE dans un dispositif de formation continue piloté par l'employeur :

Le Recteur établit le plan la formation continue de tous les personnels placés sous sa responsabilité.

Par délégation du Recteur, la DAFPEN exerce, notamment pour les personnels du second degré, en appui des responsables académiques, la fonction de « prescripteur » ou « commanditaire » de la formation continue. Elle a en charge, en lien étroit avec l'ensemble des partenaires académiques la rédaction du cahier des charges « cadre » (orientations, priorités, organisation), la prévision et le contrôle budgétaire, la négociation et la signature des conventions, la conduite de l'évaluation...

Au sein de l'ESPE, un groupe de travail a pour mission :

- de recevoir les « commandes » de l'employeur, maître d'ouvrage pour mise en œuvre ;
- d'en faire l'étude de faisabilité et l'analyse de coût.

Ce groupe de travail comprend des représentants de l'employeur (DAFPEN, corps d'inspection, chefs d'établissements...), des représentants de l'ESPE et des services de formation continue des Universités.

Les DASEN, en charge de leur département, assurent la maîtrise d'ouvrage de la formation continue des personnels du premier degré, c'est-à-dire pour les volets départementaux du plan académique de formation. C'est la cohérence académique qui est à privilégier, sans effacer les fonctionnements et obligations particuliers du premier degré, notamment la problématique du remplacement.

L'ESPE opérateur de formation :

L'ESPE est un des opérateurs de la formation continue des enseignants. Elle a à l'animer en lien avec d'autres instances que constituent les corps d'inspection, les conseillers techniques du Recteur, les chefs d'établissements, les Universités. Pour la formation continue, comme pour la formation initiale, l'utilisation du numérique sera privilégiée et il sera fait aussi appel à la formation à distance.

A ce titre, il lui appartient notamment :

- de mettre en œuvre, dans le cadre du Plan Académique de Formation, les actions qui lui sont confiées par le maître d'ouvrage, aux dates fixées, dans le respect des cahiers des charges, en assurant l'ingénierie pédagogique de ces formations :
 - choisir des lieux d'accueil pour les actions de formation,
 - désigner les formateurs, en accord avec la maîtrise d'ouvrage, en s'adjoignant l'expertise des inspecteurs et des conseillers techniques,
 - animer les modules de formation,
 - participer à leur évaluation, notamment celle de fin de stage ;
- de participer en tant qu'expert à l'analyse des besoins et aux instances de réflexion ;
- de favoriser la production d'outils pédagogiques dans le but d'une mutualisation des ressources par le biais du site académique ;
- de produire un bilan annuel de son activité.
- de proposer des actions de formation continue, pouvant être certificatives ou diplômantes, faisant appel à ses compétences sur des points particuliers :
 - l'offre de formation pour l'accueil des élèves à besoin particulier dans le domaine de l'ASH,
 - la formation de formateurs qui relèvent de l'employeur : tuteurs des professeurs stagiaires, PEMF, CPC, formateurs déchargés du second degré ; mais aussi pour ses propres formateurs,
 - l'offre de formation continue certificative : certifications C2I2E, CLES 2...
 - l'offre de formation diplômante avec l'accès des enseignants du premier comme du second degré à des projets d'évolution de carrière les amenant au diplôme du master (ASH, MEEA, MEEF) favorisant ainsi le développement professionnel grâce au travail de recherche induit et l'émergence de cadres d'analyse de l'activité.

La certification pourra aussi se faire dans le cadre d'une VAE.

Le cadre conventionnel des financements de la formation continue :

Différentes conventions posent le cadre des échanges permettant la réalisation de l'offre de formation par l'opérateur ESPE :

- Pour le premier degré : La convention engage un système d'échanges entre formateurs : Ceux de l'employeur (PEMF) intervenant dans le cadre de la formation initiale des M1-M2 et ceux de l'ESPE, intervenant dans le cadre de la formation continue (cf annexe à la convention cadre pour un schéma régional de formation des maîtres, année scolaire 2012-2013). Cet échange devra aboutir à un équilibre entre le prévisionnel et le réalisé.
- Pour le second degré : Le financement des heures est établi sur une base conventionnelle avec le Rectorat et les Universités (cf convention définissant le cadre général de participation des enseignants de l'Université aux actions de formation continue organisées par le Rectorat année scolaire 2012-2013, convention qui sera adaptée).

3.4.2 Opérateur de formation continue des enseignants du supérieur

La formation continue des enseignants intervenant à l'ESPE

La professionnalisation des différents acteurs intervenant dans la formation des enseignants sera l'objet d'une attention particulière au sein de l'ESPE, dans le cadre d'une formation de formateurs. L'objectif est d'accompagner les équipes dans les dispositifs de formation, de suivi ou d'accueil. Le projet ESPE accorde une place importante au numérique qui est un des points forts de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République. Pour réussir la formation de nos enseignants au et par le numérique, il est indispensable que les différents intervenants de l'ESPE, qu'ils soient enseignants du supérieur ou du second degré, soient formés à ces usages. C'est une de missions prioritaires qui est confiée à l'ESPE en liaison avec les directions numériques des universités et en prenant appui sur les ressources existantes : Unisciel, Numérilangue...

La formation continue des enseignants du supérieur

Chaque entité dispose de processus de formation tant dans l'accompagnement des doctorants que des enseignants chercheurs. Sur cette base, un espace de collaboration au sein de l'ESPE doit permettre des mutualisations, notamment sur des formations spécifiques à traiter au niveau régional dans le cadre d'une collaboration entre les universités. L'ESPE peut intervenir comme lieu ou opérateur de la mise en œuvre de telles actions.

3.4.3 Actions de formation pour les autres métiers de l'éducation et de la formation

Composante universitaire, l'ESPE est structurée, dans le cadre de la mission de formation continue pour répondre à des appels d'offres de prescripteurs de formation autres que l'Education nationale. Il s'agit notamment de développer, en lien avec les autres composantes universitaires des actions de formation en direction des réseaux de formateurs : CFA en lien avec la Région, cadres et formateurs des mouvements d'éducation populaire ou des collectivités territoriales, enseignants des établissements du secteur médico-éducatif, formation continue des adultes (AFPA, GRETA...).

Le dossier devra permettre à la commission de bien apprécier :

3.5 L'organisation territoriale de l'offre de formation et sa cohérence avec la politique nationale de formation dans les domaines MEEF.

De façon à favoriser la poursuite d'étude vers les métiers de l'enseignement, en particulier pour les étudiants issus des milieux les plus modestes, l'objectif est de conserver au mieux dans chaque université la continuité L3-M1. Le cas échéant, des seuils d'ouverture pourront être fixés

par les universités selon les parcours dans le cadre d'une coordination académique. Ces informations seront communiquées au plus tard à la mi-juillet.

3.5.1 Tableau de la carte des formations en M1 second degré et CPE :

En couleur les formations envisagées : (dans chaque case figure l'effectif sur l'année 2012-13)

	M1	M1	M1
	Nantes	Angers	Le Mans
Lettres	18	8	8
Anglais	18	12	21
Espagnol	17	10	
Allemand	2		
SES		7	
Physique Chimie	14	12	5
SVT	17		
Mathématiques	18	10	
Histoire géographie	14	15	15
EPS	50		11
Documentation		23	
Domaine scientifique et industriel	10* (CAPLP STI)		12* (CAPET S2I)
STG (CAPET ET CAPLP)	14		
LLCH Lettres langues et culture humaniste	9		
CPE	18		

* S2I(Le Mans) et STI(Nantes) : mutualisation par enseignement à distance.

3.5.2 Les formations en M2 second degré et CPE :

A partir de la rentrée 2014, l'organisation des masters 2 doit permettre aux lauréats du concours comme à ceux qui ont échoué de poursuivre leur master. Cela implique une organisation géographique de la formation prenant appui sur l'ensemble des sites universitaires.

- Les lauréats du concours seront fonctionnaires stagiaires avec une charge de travail équivalent à un mi-temps de professeur titulaire (9h dans le second degré, 12h dans le premier degré et 17,5 h pour les CPE). La place du numérique doit être renforcée pour développer les formations à distance, le travail en réseau et les productions collaboratives. Concernant la partie présentielle de la formation, elle s'organisera sur le site le plus proche du lieu d'affectation pour les formations transversales. Les étudiants pourront être regroupés en fonction des effectifs sur un seul ou plusieurs sites universitaires pour les formations disciplinaires. La carte des formations en M2 est interuniversitaire et ne recouvrira pas nécessairement la carte des M1.
- Les étudiants, non lauréats du concours, bénéficieront d'un entretien organisé au sein de l'ESPE permettant de faire un bilan professionnel. L'étudiant pourra alors choisir :
 - de poursuivre dans la mention de master qui proposera :
 - des enseignements adaptés au diagnostic des besoins de l'étudiant pour préparer le concours,
 - des modules communs avec les lauréats de concours dans le cadre de la poursuite de la formation,
 - un parcours d'ouverture qui prendra en particulier appui sur le stage, la

recherche et le mémoire. Ce parcours d'ouverture qui ne s'appuiera pas nécessairement sur des stages au sein de l'éducation nationale pourra se décliner suivant des thématiques variées : métiers de l'ingénierie numérique de la formation, métiers de la médiation scientifique et culturelle, métiers de la formation des adultes, formation tout au long de la vie, etc...

- Une sensibilisation aux possibilités des débouchés à l'international sera proposée afin d'augmenter les perspectives des diplômés.
- de s'orienter vers un métier autre que professeur en intégrant d'autres masters de l'université ou la mention MEEF Pratique et ingénierie de la formation si cette mention est ouverte

Commentaire [ChR3]: Modification de la présentation

3.5.3 Tableau de la carte des formations premier degré

Les 5 sites sont conservés, dans chaque case figure l'effectif sur l'année 2012-13.

	M1	M2
	Effectifs	Effectifs
Nantes	142	109
La Roche sur Yon	42	31
Angers	99	65
Le Mans	92	73
Laval	20	34

3.6 Les dispositifs permettant l'acquisition de compétences en langues

La formation intégrera un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère en référence au cadre européen commun de référence en langue. Cet enseignement est validé par des crédits ECTS. Cette formation est intégrée dans le bloc disciplinaire de la maquette de master.

Pour l'année de master 1, il est prévu d'affecter 3 ECTS pour un enseignement de 27 heures ; en master 2 : 2 ECTS pour 18 heures. Ce dispositif présentiel sera complété par une mise à disposition de ressources numériques (Numélangue, Tell Me More...) en vue de l'autoformation des étudiants.

La mobilité internationale des étudiants et stagiaires est un des leviers propres à développer la pratique des langues étrangères. L'ESPE, en lien avec les missions et services ad hoc des universités, peut prendre appui sur les réseaux de coopération établis par l'actuel IUFM. Des accords de coopération existent en effet, à ce jour, avec plus de 20 structures de formation d'enseignants (universités essentiellement) ainsi qu'avec des lieux de stages (écoles, établissements d'enseignement secondaire) identifiés, répartis sur 15 pays et 4 continents. Au-delà de l'apport en matière de maîtrise d'une langue étrangère, la mobilité internationale des futurs enseignants s'inscrit dans une politique globale visant :

- La connaissance des systèmes éducatifs de d'autres pays ;
- Le développement de thématiques de recherches et de collaborations ;
- La possibilité d'une réorientation vers un secteur de l'éducation autre que celui de l'Education nationale.

3.7 Les dispositifs permettant l'acquisition de compétences dans l'usage des outils numériques en activité d'enseignement

La place à accorder au numérique dans le projet ESPE est à rapprocher de l'importance donnée à ce thème dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République. La maîtrise par chaque élève de l'environnement numérique dans lequel il vit tous les jours est indispensable à la formation du citoyen. L'Ecole a en charge cette formation. La maîtrise des outils numériques est une étape indispensable mais elle ne peut être suffisante. « Si la "première" fracture numérique, celle des équipements et de l'accès à l'internet est en cours de résorption, une fracture 2.0, moins évidente, est celle de la capacité à utiliser le

numérique pour acquérir des connaissances et compétences, et gagner en autonomie... »⁴. La formation des élèves doit donc intégrer une pratique de l'usage des ressources numériques pour permettre de s'approprier, partager et construire des savoirs tout au long de la vie. D'autre part, l'explosion des réseaux sociaux change également les conditions d'exercice de la citoyenneté, cela impose une sensibilisation aux droits et devoirs liés à l'usage des réseaux, qu'il s'agisse de la protection de la vie privée ou du respect de la propriété intellectuelle.

Au niveau de l'enseignement, ce nouveau contexte de travail conduit à s'interroger sur une bonne identification des connaissances à transmettre et des compétences à construire pour atteindre ces objectifs de formation des élèves. Il demande aussi un travail d'identification et de construction de ressources numériques adaptées. L'atteinte de ces objectifs passe aussi par la formation des enseignants que ce soit dans le cadre de la formation initiale ou dans celui de la formation continue. Le numérique doit donc prendre une place importante dans la formation. Ces enjeux sont au cœur des missions de l'ESPE. Notre projet ESPE propose donc de répondre à ces nouveaux contextes d'éducation en donnant une place importante au numérique dans les trois axes de travail qui sont les siens : la formation initiale, la recherche et la formation continue.

Localement, dans chaque université comme dans l'IUFM, des formations mixtes associant présentiel et formation à distance sont déjà mises en œuvre, le travail en classes virtuelles existe. L'espace numérique de travail E-Lyco est déployé dans tous les EPLE de l'académie et cette démarche se poursuit au niveau du premier degré. Il existe donc un contexte local favorable à un développement des stratégies pédagogiques intégrant le numérique.

3.7.1 La formation initiale des enseignants

Au-delà d'une simple maîtrise des outils numériques et des connaissances liées aux responsabilités professionnelles, la formation initiale des enseignants a pour objectif d'identifier et construire des supports d'enseignement et des situations d'apprentissage qui utilisent le numérique mais aussi d'intégrer le numérique dans les stratégies pédagogiques en particulier pour aider à la personnalisation des parcours via les espaces numériques de travail par exemple. L'ESPE doit aussi préparer les enseignants à être acteurs d'espaces collaboratifs de travail qui leur permettront de faire évoluer leurs pratiques au contact d'autres professeurs tout au long de leur carrière. En outre, compte tenu des enjeux sociaux des usages du numérique, l'ESPE devra préparer les futurs enseignants à la sensibilisation et l'éducation des élèves à des usages raisonnés des technologies numériques pour leur faire acquérir une culture numérique qui les aidera à devenir acteurs dans la société de la connaissance.

Cette formation passe par la double acceptation du « numérique », objet de formation et moyen de formation : il convient donc de former au numérique et former par le numérique.

Former au numérique

En ce qui concerne les contenus de formation, le référentiel du C2I2E est la référence pour l'élaboration d'un programme de formation des enseignants au numérique. Les compétences associées doivent être construites chez les enseignants, elles pourront être capitalisées et renforcées dans le temps, pour permettre à terme une certification si nécessaire.

Comme toute la formation des enseignants dans le cadre de l'ESPE, la construction des compétences liées à l'usage du numérique prendra appui sur les spécificités de l'enseignement (premier ou second degré, discipline), mais elle a aussi pour objectif la construction d'une culture commune transversale qui s'adresse à tous les futurs enseignants.

L'apport du numérique fait partie prenante du développement professionnel de l'enseignement disciplinaire ; de ce fait, il doit être abordé spécifiquement en fonction des approches didactiques. Afin d'intégrer le numérique au plus près de ces aspects disciplinaires, les compétences liées à l'usage du numérique pour l'apprentissage (conception de contenus, mise en œuvre pédagogique) seront construites au sein même des matières disciplinaires et non dans une UE spécifique.

A contrario, la partie du référentiel qui fait appel aux compétences génériques du numérique (maîtrise de l'environnement numérique, responsabilité professionnelle numérique, ..) sera intégré dans les maquettes comme une UE spécifique qui traitera également des aspects méthodologiques nécessaires à l'approche par compétence et la constitution d'un E-Portfolio permettant la capitalisation et la validation des compétences acquises. Le E-Portfolio permettra

⁴ Avis du Conseil National du Numérique n°10 du 6 mars 2012 relatif au numérique à l'Ecole

de valider les compétences de l'étudiant mais sera aussi présenté comme un outil pédagogique à la disposition du futur enseignant.

Former par le numérique

La formation au numérique passe par la formation avec le numérique : il s'agit de faire en formation avec les (futurs) enseignants ce qu'on voudrait qu'ils fassent avec leurs élèves. L'ESPE se doit d'être exemplaire en ce domaine. En conséquence, les formations proposées (et pas seulement celles relatives au numérique) intégreront des modalités diversifiées et innovantes d'utilisation du numérique : formations articulant présentiel et formation à distance, travail collaboratif via les espaces numériques de travail, mise en place de E-portfolio, personnalisation des parcours... Elles doivent notamment permettre un travail collaboratif entre les étudiants. Ces stratégies seront particulièrement développées en M2 de façon à limiter les déplacements des professeurs stagiaires qui seront en responsabilité de classe sur un mi-temps.

Ces changements de pratiques ne se décrètent pas et ne peuvent être mis en place sans une formation des formateurs. Les universités comme l'actuel IUFM ont déjà une expérience dans ce domaine et ces pratiques ont vocation à être mutualisées, ce travail a déjà été entamé. L'ESPE doit jouer ce rôle de mutualisateur et de formateur des intervenants dans l'ESPE par le déploiement d'outils de travail adaptés et cohérents et la mise en œuvre de groupes d'analyse des pratiques.

3.7.2 Interface avec la recherche

Le rôle d'interface entre la recherche en éducation et les acteurs de terrain est un des axes forts de l'ESPE. Elle irrigue les enseignants des résultats de la recherche s'approprie aussi les problématiques de terrain, les usages du numérique dans le domaine pédagogique est une thématique incontournable. Les ressources existent dans les universités et à l'IUFM. Dans un premier temps, l'ESPE devra identifier l'ensemble des ressources régionales pouvant être associées à une telle démarche et explorer les modes de transfert d'expertise possibles.

Cette thématique est particulièrement fédératrice dans le domaine de la recherche en éducation. Elle concerne en premier lieu les recherches menées dans le domaine de l'usage du numérique pour l'apprentissage et les pratiques professionnelles des enseignants. Dans les domaines disciplinaires, les pratiques des enseignants ont déjà évolué, les travaux de recherche doivent accompagner cette évolution pour aider les enseignants à évaluer les apports du numérique et exploiter au mieux son potentiel et connaître ses limites. C'est dans le domaine transversal que le champ de recherche reste très ouvert : en quoi le numérique permet-il la construction de l'autonomie des élèves ? De développer la personnalisation des parcours ? Cette thématique de recherche dépasse donc le champ du numérique, elle est directement liée à la recherche en éducation.

Si le numérique permet l'utilisation de nouveaux instruments d'apprentissage, la recherche ne peut se limiter au lien entre les usages du numériques et les pratiques professionnelles des enseignants. Le numérique a, au cours des vingt dernières années, transformé notre environnement social et professionnel, modifiant ainsi nos pratiques, nos organisations et notre façon d'apprendre. Ce qui se trouve dans les livres ou qui est transmis lors de cours magistraux est maintenant à disposition sur la « Toile » à partir de n'importe quel smartphone ou tablette. L'ESPE ne peut donc faire l'économie de s'interroger sur les connaissances de base à acquérir et les compétences à maîtriser pour être en mesure d'exploiter cette masse de connaissance mise à la disposition de tous par les différents réseaux numériques. C'est essentiel si l'on ne veut pas que le numérique ne soit pas la source d'aggravation des inégalités sociales.

3.7.3 La formation continue des enseignants

« Faire entrer l'Ecole dans l'ère du numérique » passe par la formation initiale des enseignants. Il est donc indispensable que les formateurs qui interviennent dans le cadre de l'ESPE, qu'ils soient de l'enseignement supérieur ou de l'Education Nationale, développent des stratégies d'apprentissage qui prennent appui sur le numérique sous ses différentes formes. L'ESPE devra donc prioritairement participer à la formation de ces formateurs et déploiera pour cela les moyens de coopération et de mutualisation avec la mise à disposition d'outils de travail adaptés et cohérents et la mise en œuvre de groupes d'analyse des pratiques.

Concernant la formation continue des enseignants, l'ESPE a vocation à jouer le rôle d'interface

entre la recherche et les enseignants de terrain. Elle doit donc répondre aux besoins d'accompagnement des enseignants mais aussi être force de proposition pour faire évoluer les pratiques en intégrant les outils numériques dans les pratiques usuelles et accompagner la réflexion des enseignants sur les stratégies d'apprentissage qui développent l'autonomie des élèves et permettent une personnalisation des parcours. L'Académie de Nantes, en liaison avec les collectivités territoriales, a déployé un espace numérique de travail commun à tous les collèges et lycées (E-Lyco), cet ENT se déploie actuellement dans le premier degré. Si l'exploitation administrative ou la gestion du cahier de texte sont des usages qui se développent, on note encore un faible usage véritablement pédagogique. C'est une des priorités académiques à laquelle s'associera l'ESPE en liaison étroite avec la DAFPEN et la cellule TICE du rectorat.

3.7.4 La production collaborative de ressources pédagogiques

Le développement des usages du numérique passe par une mise à disposition de ressources directement exploitables par les enseignants. Pour que les enseignants se les approprient, il est nécessaire de les impliquer dans la conception des outils et des ressources. D'autre part, la production de contenus pédagogiques par les enseignants en poste ou en formation apparaît comme nécessaire à l'apprentissage de la scénarisation et permet de porter la réflexion sur la didactique professionnelle. L'ESPE prendra appui sur ce type de projet de conception de scénario ou de ressources pour développer chez les enseignants une capacité de production qui passe par la formalisation, la réflexivité, la critique constructive et l'autocritique, la diffusion de ses pratiques et la production collaborative.

Ce faisant, l'ESPE s'inscrit pleinement dans sa mission de producteur de ressources pédagogiques que ce soit dans le cadre de la formation des enseignants ou dans le cadre de la recherche.

3.8 Les dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur contribution à l'évolution des dispositifs pédagogiques

Les trois universités ont une politique d'évaluation systématique des formations basée sur des questionnaires dispensés via l'ENT. Ces dispositifs ont vocation à être utilisés par l'ESPE pour évaluer ses propres formations.

Les données recueillies dans ce cadre ont vocation à être utilisées par les conseils de perfectionnement qui favorisent le dialogue entre les équipes de formation, les étudiants et l'Education Nationale qui est l'employeur.

Les résultats des évaluations sont présentés au conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'ESPE. Ils éclairent les objectifs de formation et contribuent à faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement.

3.9 Les modalités d'évaluation des étudiants

L'organisation retenue fait appel à un jury annuel commun aux trois universités, ce qui garantit l'égalité de traitement des candidats quel que soit leur site de formation. Avant chaque session d'examen terminale, une harmonisation, par l'équipe pédagogique, des sujets proposés sur les différents sites est réalisée. En matière documentaire, le contrôle continu a vocation à être prioritaire. Cependant, les modalités d'évaluation doivent être adaptées aux particularités disciplinaires (enseignement pratique pour les sciences, maîtrise de l'oral pour les langues...) en fonction des choix des équipes pédagogiques. Une réflexion portant sur l'évaluation via le numérique sera menée pour aboutir à une intégration dans les modalités de contrôle des connaissances.

3.10 Les dispositifs permettant l'accueil des publics spécifiques

Deux dimensions seront travaillées :

- L'accueil et l'accompagnement de l'étudiant en situation d'usager : l'ESPE prendra appui sur les Services de santé des universités et les chargés de mission handicap nommés dans les établissements. Le choix de l'établissement de stage tiendra compte de la situation de l'étudiant.
- La formation et l'adaptation des pratiques de l'enseignant en situation de handicap dans le cadre d'une action pédagogique. Cette dimension sera particulièrement étudiée en lien avec les équipes de recherche en psychologie et en médecine.

4 Organisation de la mission de coordination

4.1 Description de l'ensemble des équipes pédagogiques et de formation impliquées dans le projet (incluant les formateurs associés). Cette description devra notamment permettre d'apprécier l'apport de chaque entité à la mise en œuvre de l'offre de formation. L'organisation de la relation avec l'ensemble de ces équipes devra également être précisée.

4.1.1 Ressources de l'enseignement supérieur (ESPE et composantes universitaires) :

Les agents, enseignants et non enseignants, qui exercent leurs fonctions dans les actuels IUFM sont appelés à exercer, s'ils le souhaitent, dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

Le principe d'organisation se fonde sur la complémentarité des compétences disponibles dans les composantes universitaires, l'ESPE et l'Education Nationale.

Les composantes universitaires disposent d'un potentiel d'enseignements constitué d'enseignants chercheurs et d'enseignants du second degré. Au contact de la recherche dans leur domaine donc d'un lieu où se construit le savoir, ces enseignants ont vocation à intervenir dans la formation initiale.

L'IUFM dispose actuellement de formateurs à temps plein et à temps partagé (Education nationale/université). Ces formateurs couvrent l'intégralité des statuts des enseignants de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur :

- des enseignants chercheurs ;
- des enseignants ou CPE issus du second degré, agrégés, certifiés ou PLP ;
- des formateurs issus du premier degré (IEN et maîtres formateurs).

La qualité de la formation repose sur la constitution d'équipes formées d'enseignants chercheurs et de formateur du premier et second degré intervenant dans le milieu scolaire. L'objectif est donc de développer l'intervention de professeurs en service partagé au sein de la formation. L'identification de ces ressources sera conduite conjointement par l'ESPE et les corps d'inspection.

La diversité des origines permet d'assurer des interventions dans tous les domaines : disciplinaire, didactique, recherche, contexte d'exercice du métier mais aussi d'accompagner les stages en liaison avec les tuteurs en EPLE ou école.

4.1.2 Ressources de l'Education Nationale

Enseignants, chefs d'établissements et inspecteurs sont les ressources de l'Education Nationale.

Des enseignants et CPE toujours en poste devant élèves interviendront dans la formation initiale des professeurs dans le cadre d'un poste partagé ou d'heures complémentaires. L'Education Nationale dispose en interne de réseaux de formateurs sur des thématiques bien identifiées : gestion de classe, socle commun, accompagnement personnalisé (en construction)... Ces enseignants ont vocation à devenir des ressources pour l'ESPE. Ils pourraient devenir un vivier pour les enseignants en poste partagé.

Les professeurs assurent le tutorat en établissement ou en école des stagiaires qu'ils soient étudiants ou professeurs stagiaires. Cet accompagnement se fait en liaison étroite avec les formateurs de l'ESPE. Ils interviennent aussi quand ils sont en poste partagé dans le cadre de la formation.

Les chefs d'établissement interviennent dans la formation des professeurs en particulier lors des stages dans les établissements. Pour assurer la bonne intégration des stages dans la formation des professeurs, un cahier des charges qui définit les attendus du stage et qui précise l'exploitation qui en sera faite dans le cadre de la formation a été rédigé. Les chefs d'établissement peuvent aussi directement intervenir dans la formation à la demande de l'ESPE dans le domaine « Contexte d'exercice du métier ».

Les inspecteurs sont des interlocuteurs naturels de l'ESPE. Ils identifient le potentiel de tuteurs et formateurs au sein de l'Education Nationale. Ils interviennent dans la formation et participent à son évaluation.

Dans le cadre de la formation continue, l'équivalent de 8 ETP sont attribués à l'IUFM actuel

pour le second degré sous forme de décharge.

4.1.3 Organisation de la relation avec l'ensemble de ces équipes

Il n'y a pas d'exclusivité sur les différents domaines de la formation, c'est en fonction des compétences de chaque intervenant que se fait la répartition des enseignements. La coordination des interventions dans le cadre des masters se fait par l'intermédiaire d'un comité de pilotage pédagogique qui a la charge d'organiser le bon déroulement des enseignements. Un lien privilégié est établi entre les tuteurs en établissement ou école et les tuteurs ESPE, cette liaison se fait de façon privilégiée à distance sans exclure une réunion de synthèse en présentiel.

4.2 Description de l'interaction avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires, le rectorat et les services académiques, les EPLE⁵

4.2.1 Le suivi pédagogique des étudiants

Tous les étudiants en master MEEF, inscrits en université auront une inscription pédagogique dans l'ESPE afin de permettre l'organisation et le suivi de leur scolarité en étroite relation avec leur stage.

L'ESPE assurera le suivi pédagogique des étudiants en étroite collaboration avec les services de scolarité des universités jusqu'à la gestion des diplômes délivrés conjointement par les trois universités. Chaque étudiant sera suivi par un enseignant référent chargé de son accompagnement personnalisé. Cette stratégie facilitera l'alternance de la formation, l'ESPE étant le seul interlocuteur de l'Education Nationale pour l'organisation des stages.

4.2.2 L'organisation et le suivi des stages

L'organisation des stages de M1 et M2 se fera en étroite collaboration entre les services de l'ESPE et du rectorat pour le second degré, et entre l'ESPE et les services départementaux de l'Education Nationale pour le premier degré.

Stage de M1 :

Pour le premier degré, les stages se dérouleront dans les classes de maîtres d'accueil temporaire ou de maîtres formateurs désignés par les DASEN. Pour le second degré, la liste des établissements pouvant accueillir des stagiaires est fournie par le rectorat à l'ESPE qui prend contact avec positionne les étudiants stagiaires, les tuteurs étant identifiés par les établissements en liaison avec les corps d'inspection. Pour le premier degré comme pour le second degré, la convention prévoit la possibilité d'organiser des visites dans un autre établissement (collège-lycée pour le second degré / école primaire-maternelle pour le 1^{er} degré). Un cahier des charges précise les attendus du stage et précise l'exploitation qui en sera faite.

Stages de M2 :

L'identification des lieux de stages ainsi que l'affectation des fonctionnaires stagiaires seront faites par le rectorat pour le second degré, et entre l'ESPE et les services départementaux de l'Education Nationale pour le premier degré. Les tuteurs en établissement ou en école sont identifiés par l'Education Nationale en conservant la procédure actuelle.

La cohérence des pratiques entre les tuteurs de terrain et le tuteur sera assurée par la mise en place d'outils collaboratifs et de temps de travail en présentiel.

Pour les M2 non lauréats, en fonction des possibilités d'accueil, des stages de pratique accompagnée sur une courte durée pourront être proposés par le rectorat ou les services départementaux de l'Education Nationale.

⁵ Etablissement Public Local d'Enseignement

4.2.3 La formation continue

Concernant la formation continue, un groupe de travail associant ESPE et Education Nationale a pour mission :

- de recevoir les « commandes » de l'employeur, maître d'ouvrage pour mise en œuvre ;
- d'en faire l'étude de faisabilité et l'analyse de coût ;

Ce groupe de travail comprend des représentants de l'employeur (DAFPEN, corps d'inspection, chefs d'établissements...), des représentants de l'ESPE et des services de formation continue des Universités.

Différentes conventions posent le cadre des échanges permettant la réalisation de l'offre de formation par l'opérateur ESPE :

- Pour le premier degré : La convention engage un système d'échanges entre formateurs : ceux de l'employeur (PEMF) intervenant dans le cadre de la formation initiale des M1-M2 et ceux de l'ESPE, intervenant dans le cadre de la formation continue (cf annexe à la convention cadre pour un schéma régional de formation des maîtres, année scolaire 2012-2013). Cet échange devra aboutir à un équilibre entre le prévisionnel et le réalisé.
- Pour le second degré : Le financement des heures est établi sur une base conventionnelle avec le Rectorat et les Universités (cf convention définissant le cadre général de participation des enseignants de l'Université aux actions de formation continue organisées par le Rectorat année scolaire 2012-2013, convention qui sera adaptée).

4.3 Outils de la coordination (incluant le processus de pilotage et de supervision, les procédures qualité et d'auto-évaluation)

Chaque mention est dotée d'un conseil de perfectionnement qui a pour objectif d'assurer le pilotage et la supervision de l'offre pédagogique. Ces trois conseils (Premier degré, Second degré, Encadrement éducatif) transmettent leurs analyses au Conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'ESPE ainsi qu'aux comités de suivi master des établissements. L'une des missions des commissions de suivi master est la mise en place d'un processus d'auto-évaluation de l'offre de formation. Dans le contexte de rapprochement des universités, une coordination de la constitution des comités de suivi master est assurée, les processus d'auto-évaluation seront harmonisés entre les universités.

4.4 Lien avec la recherche (en quoi l'ESPE est un prescripteur de la recherche et/ou un acteur de la production des connaissances, comment l'ESPE permet-elle à la recherche d'irriguer la réflexion sur la formation aux métiers de l'enseignement, de la formation et de l'éducation)

Une des ambitions forte de l'ESPE est de former des professeurs qui intègrent des pratiques de recherche dans leurs pratiques professionnelles. La recherche doit donc avoir toute sa place dans la formation des enseignants, ce point a été développé dans la partie formation. Mais l'ESPE doit aussi être le lieu naturel où l'enseignant vient rechercher des réponses à ses interrogations. Elle est à l'interface entre la recherche et les praticiens de terrain.

La recherche doit être en mesure de proposer des éléments venant alimenter l'enseignement, mais doit être également capable de se saisir des préoccupations de terrain. Ainsi en retour, ces préoccupations doivent être intégrées dans les objets de recherche.

Le projet de l'ESPE doit permettre de réunir les forces qui sont actuellement présentes dans de nombreux laboratoires, afin de créer une dynamique autour de projets de recherche transversaux. L'ESPE, interface entre la recherche et le monde de l'enseignement, contribuera ainsi de façon plus efficace à la diffusion de la recherche sur le terrain.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs modes actions peuvent être mis en œuvre par l'ESPE :

- mise en place de groupe de travail ou de cellules de veille mixtes regroupant enseignants chercheur et acteur de terrain, en particulier les enseignants en poste partagé pour travailler sur les productions de la recherche pour une meilleure appropriation par le terrain ;
- organisation de séminaires de projets de recherche pluridisciplinaires qui pourraient, par exemple, être portés au niveau régional, par la Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin (USR 3491) ;

- assurer un rôle de coordination et d'information : portail web, publications communes, journées de recherche communes ;
- renforcer la plateforme documentaire spécialisée pour les usagers de l'ESPE ;
- assurer un soutien à la recherche et aux projets institutionnels (appel d'offre ANR éducation, appel d'offre régional) ;
- mettre en œuvre des séminaires de recherche permettant de travailler aux problématiques rencontrées notamment lors de l'encadrement des mémoires des étudiants et stagiaires :
 - autour de questions fédératrices de recherche en éducation et sur l'enseignement,
 - autour des recherches travaillant la place du numérique dans les apprentissages,
 - autour des questions de transposition didactique visant à développer une recherche disciplinaire qui s'ouvre sur des problématiques éducatives.

Les orientations de recherche pourront s'appuyer sur divers axes de travail liés aux problématiques en rapport aux savoirs à enseigner, à la didactique des disciplines, à l'impact du numérique sur les savoirs à enseigner et sur les stratégies pédagogiques, à la recherche en éducation sur les questions transversales d'enseignement (outils et stratégies d'apprentissage, construction de l'identité professionnelle, construction de l'éthique professionnelle, pratiques d'évaluation...).

Les trois universités disposent de laboratoires de recherche classés A+ et A dont la qualité n'est pas à démontrer dans les différentes disciplines des concours de recrutement (mathématiques, histoire, géographie, langue ...). L'ESPE, en s'appuyant sur la volonté de collaboration des trois universités ligériennes, doit pouvoir inviter les enseignants chercheurs à développer une recherche disciplinaire qui s'ouvre sur des problématiques éducatives.

Des liens privilégiés existent avec le CREN⁶, dans le cadre des différents axes de recherche qu'il développe. L'ESPE peut s'appuyer aussi sur les expertises de nombreux laboratoires en lien avec les questions d'éducation et d'apprentissage présents dans les universités ligériennes : CENS⁷ (Nantes) ; 3L.AM⁸ (Angers), CoDiRe⁹ (Nantes), CAPHI¹⁰ (Nantes), IREM¹¹ (Nantes), LIUM¹² (Le Mans), LPPL¹³ (Nantes et Angers). Par ailleurs les différents masters MEEF sont adossés à une diversité de laboratoires qui sont un potentiel important. Enfin, en inter région, des contacts existent avec d'autres unités de recherche tel le CERSE¹⁴ (Caen), le CREAD¹⁵ (Rennes), le LACES¹⁶ (Bordeaux). L'idée maîtresse est de parvenir à une communauté de chercheurs travaillant sur des problématiques de recherche liées à l'éducation et à l'enseignement.

⁶ CREN : Centre de Recherche en Education de Nantes et l'INUDUM Innovation en Education Université du Maine.

⁷ CENS : Centre Nantais de Sociologie

⁸ 3L.AM : Langue, Littérature et Linguistique des universités d'Angers et du Maine

⁹ CoDiRe : Construction discursive des représentations linguistiques et culturelles

¹⁰ CAPHI : Centre Atlantique de Philosophie

¹¹ IREM : Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques

¹² LIUM : Laboratoire d'Informatique de l'Université du Maine

¹³ LPPL : Laboratoire de Psychologie des Pays de la Loire

¹⁴ CERSE : Centre d'Études et de Recherche en Sciences de l'Éducation

¹⁵ CREAD : Centre de Recherche sur l'Éducation, les Apprentissages et la Didactique

¹⁶ LACES : Laboratoire Cultures Education Sociétés

5 Modèle économique

5.1 Principes retenus pour la construction du modèle économique du projet

En cours de construction en fonction des directives ministérielles.